	7 -4
Brevet Nº H h h	3 GM ND-DUCHÉ DE LUXEMBOUR

du E septambre 1984

Pitre délivré : 3 AVR. 1986



Monsieur le Ministre de l'Économie et des Classes Moyennes Service de la Propriété Intellectuelle LUXEMBOURG

Demande de Brevet d'Invention

I. Requête	
La société anonyme dite: L'OREAL, sue Royale à	
75000 Paris, france, représentée par laire Alain Divini	
evocat-avoue a Luxembourg 11s, boulevers locabell	
depose(nt) ce CING Septembra 1901 CUETURE VIDOTECUETOS	
neures, au Ministère de l'Economie et des Classes Marray de	. (ડ
1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant :	
"Nouveaux dérivés du banzonant	(4)
"Nouveaux dérivés du benzonorbornene, leur procédé de prépara	t.i.o
et compositions médicamenteuse et cosmétique les contenant"	
2. la délégation de pouvoir, datée de Faris le 3 septembre	
3. la description en langue française de l'invention en deux exempla	198
4 planches de dessin, en deux exemplaires;	ıres;
5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg,	
Section	
déclare(nt) en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (so	nt) •
ione i que décape de la constant de	111). (5)
The state of the s	(9)
The same of the sa	
Consieur Serge ESILE, 1/0, rue / no cle France 0:300 Aulray co	e;
ionsieur Serge ESILE, 1/0 rue /na ole Pance,00300 Aulnay so ionsieur Enchem Sur DI, Villa 25 Mareaux de Val-Bosquet Chemin	us us
déposée(s) en (7)	
déposée(s) en (7)	
déposée(s) en (7)	(8)
déposée(s) en (7)	(8)
déposée(s) en (7) nom de élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire à Luyemberre	(8) (9)
déposée(s) en (7) nom de élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg 1 s, boulevand los eph	(8)
déposée(s) en (7) déposée(s) en (7) nom de élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg la, boulevard loseph II sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet déspit et représenté I	(8) (9) (10)
déposée(s) en (7) u nom de élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg boulevard loseph !! sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans manexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à girelle de mois	(8) (9) (10)
déposée(s) en (7) u nom de élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans nnexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à gain haute mois	(8) (9) (10)
déposée(s) en (7) déposée(s) en (7) u nom de <u>élit(élisent)</u> pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans nnexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à cix-liuit mois.	(8) (9) (10)
déposée(s) en (7) déposée(s) en (7) déposée(s) en (7) u nom de <u>élit(élisent)</u> pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans nnexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à cix-luit mois. H. Procès-verbal de Dépôt	(8) (9) (10) les (11)
déposée(s) en (7) u nom de élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans mexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à cix-luit mois. II. Procès-verbal de Dépôt La susdite demande de brevet d'invention o été d'invention o l'été d'invention o été d'invention o é	(8) (9) (10) les (11)
déposée(s) en (7) u nom de élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans mexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à cix-luit mois. II. Procès-verbal de Dépôt La susdite demande de brevet d'invention o été d'invention o l'été d'invention o été d'invention o é	(8) (9) (10) les (11)
déposée(s) en (7) déposée(s) en (7) déposée(s) en (7) u nom de élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans nnexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à cix-liuit mois. H. Procès-verbal de Dépôt La sysdite demande de brevet d'invention et été d'invention et l'invention et l	(8) (9) (10) les (11)
élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans nnexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à cix-liuit mois. II. Procès-verbal de Dépôt La sysdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et lasses Moyennes, Service de la Propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du :	(8) (9) (10) les (11)
déposée(s) en (7) deposée(s) en	(8) (9) (10) les (11)
déposée(s) en (7) u nom de élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans naexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à cix-liuit mois. H. Procès-verbal de Dépôt La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et dasses Moyennes, Service de la Propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du :	(8) (9) (10) les (11)
déposée(s) en (7) déposée(s) en (7) déposée(s) en (7) de déposé	(8) (9) (10) les (11)
déposée(s) en (7) u nom de elit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans nnexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à cix-liuit mois. H. Procès-verbal de Dépôt I a susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et lasses Moyennes, Service de la Propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du :	(8) (9) (10) les (11)

MEMOIRE DESCRIPTIF

déposé à l'appui d'une demande de

BREVET D'INVENTION

au Grand-Duché de Luxembourg

au nom de: L'OREAL S.A.

pour: "Nouveaux dérivés du benzonorbornene; leur procédé de préparation et compositions médicamenteuse et cosmétique les contenant".

5

10

15

20

25

30

· ·

NOUVEAUX DERIVES DU BENZONORBORNENE, LEUR PROCEDE DE PREPA-RATION ET COMPOSITIONS MEDICAMENTEUSE ET COSMETIQUE LES CONTENANT.

L'invention concerne de nouveaux composés chimiques constitués par des benzonorbornènes substitués sur un des atomes de carbone du cycle benzénique, ainsi que, d'une part, le procédé de préparation permettant d'obtenir ces nouveaux composés et, d'autre part, l'utilisation de ces nouveaux composés dans des compositions cosmétiques ou comme préparations pharmaceutiques dans le traitement des affections dermatologiques liées à un désordre de la kératinisation (diférenciation-prolifération) ainsi que dans le traitement des affections dermatologiques à composante inflammatoire et/ou immuno-allergique.

L'action thérapeutique de la vitamine A sous sa forme acide, aldéhyde ou alcool est bien connue en dermatologie (voir à cet égard la publication "EXPERIENTIA, vopages 1105-1119 (1978)); cette action dans le lume 34 de l'acné, du psoriasis traitement des proliférations cutanées, et des affections analogues sera désigné ci-après par l'expression générique "action rétino que". On a constaté que des produits ayant une structure analogue à la vitamine A présentaient également une action rétinoique, mais que l'effet secondaire d'hypervitaminose toxique pouvait, pour certains composés, être multiplié par un facteur plus petit que le facteur multiplicatif de l'effet rétinoïque recherché (voir à cet égard "EUR. J. MED. CHEM.-CHIMICA THERAPEUTICA, Janvier-Février 1980, 15, nº 1, pages 9-15); ainsi, les demandes de brevet français 2 422 620 et 2 529 458 décrivent de----nouveaux dérivés du stilbène et du méthylstyryl-naphtalène comportant, sur le noyau où est greffée une chaîne substitutive insaturée, un certain nombre de groupes méthyles, car il ressortait des études effectuées que la multiplication des groupes méthyles semblait améliorer

fy

l'efficacité thérapeutique (voir la publication "EUR. J. MED. CHEM. précitée).

Le benzonorbornène et certains de ses dérivés étaient déjà connus (voir à cet égard J. ORG. CHEM., 32, pages 893-901 (1967) et J. AM. CHEM. SOC., 87:21, pages 4794-4804 (1965), mais jamais il n'avait été mis en évidence que ces dérivés du benzonorbornène pouvaient avoir une action rétinoïque. Il a ensuite été indiqué que certains dérivés du norbornène avaient une activité 10 rétinoïque (voir à cet égard la publication J. MED. CHEM. 1980, 23, pages 1013-1022 et 1981, 24, pages 1214-1223). Cependant, dans la recherche de l'amélioration de l'efficacité thérapeutique, l'homme de métier, sachant qu'il fallait augmenter les substitutions méthyles sur le noyau, était amené à s'écarter des dérivés du benzonorbornène. Or, il s'est avéré, selon l'invention, que, de façon surprenante, certains dérivés du benzonorbornène possèdent une action rétinoïque particulièrement intéressante.

L'invention a donc pour objet le produit indus-20 triel nouveau que constitue un nouveau composé chimique dérivé du benzonorbornène correspondant à la formule générale (I)

Ģ

E.

25

30

35

formule dans laquelle le groupe R_1 est en position cis (2) ou trans (E) par rapport au groupe méthyle, R_1 étant un groupement insaturé pouvant avoir l'une des deux significations suivantes :

1) une chaîne polyénique de formule (II)

C C C A 2 (IJ)

10

15

Ģ

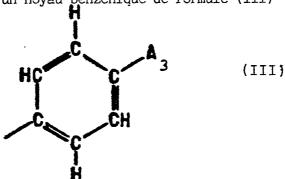
5

dans laquelle les substituants de chacune des deux doubles liaisons peuvent être en cis ou en trans,

le groupement A_2 étant pris dans le groupe formé par un groupement CH_2OR' , dans lequel R' représente l'hydrogène ou un radical alkyle C_1-C_4 , et un groupement COR_2 , dans lequel R_2 représente un atome d'hydrogène , un radical alcoxy C_1-C_6 , aryloxy, benzyloxy, amino, alkyle C_1-C_4 , un radical hydroxyle et les sels d'acide carboxyliques correspondants ou encore un reste de sucre tel que le glucose, le mannitol et le pentaérythritol ;

20

2) un noyau benzénique de formule (III)



25

30

le groupement A_3 de la formule (III) étant pris dans le groupe formé par les significations ci-dessus données pour le groupement A_2 , un atome d'hydrogène, un radical alkyle C_1-C_4 , un groupement alkylthio SR", alkylsulfinyl SR",

35

alkylsulfonyl ${\rm SO_2^{R^n}}$, dans lesquels ${\rm R^n}$ représente un groupe alkyle ${\rm C_1-C_4}$.

Lorsque A₂ ou A₃ représente un radical COR₂ et que R₂ représente un alcoxy en C₁-C₆, on préfère que R₂ soit un radical OR₃, R₃ étant choisi dans le groupe formé par les radicaux méthyle, éthyle, propyle, butyle, hexyle, ou un alkyle en C₁-C₄ substitué par un ou plusieurs hydroxyles et, notamment l'hydroxy-2 éthyle, l'hydroxy-2 propyle ou les isomères du dihydroxypropyle comme le dihydroxy-2,3 propyle et le (dihydroxy-1,3)propyle-2

5

10

15

20

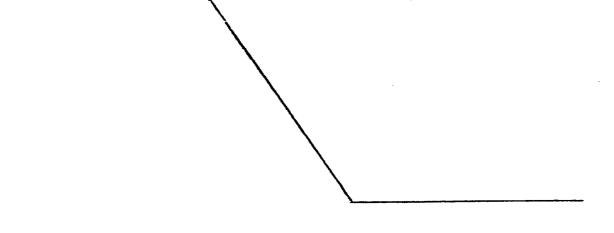
25

Ĉ

Lorsque A₂ ou A₃ représente COR₂, R₂ étant un hydroxyle, ce groupe carboxylique peut avantageusement être salifié par une base forte telle que la soude ou la potasse ou par une amine compatible avec la peau telle que la triéthanolamine.

Lorsque $\rm A_2$ ou $\rm A_3$ est un radical $\rm COR_2$ et que $\rm R_2$ est un aryloxy de formule 0-aryle, le radical aryle de $\rm R_2$ peut avantageusement correspondre à la formule (IV)

formule dans laquelle R_4 et R_5 représentent, indépendamment l'un de l'autre, un atome d'hydrogène, un radical alkyle en C_1 - C_4 , un hydroxyle, un atome d'halogène, un groupe carboxyle ou un trifluorométhyle.



Lorsque $^{A}_{2}$ ou $^{A}_{3}$ est un radical $^{COR}_{2}$ et que $^{R}_{2}$ est un benzyloxy de formule 0-benzyle, le radical benzyle de $^{R}_{2}$ peut avantageusement correspondre à la formule (V)

formule dans laquelle R_4 et R_5 ont les mêmes significations que dans la formule (V).

5

10

15

20

25

30

Lorsque A_2 ou A_3 est un radical COR_2 et que R_2 représente

un amino de formule NR_6R_7 , R_6 et R_7 peuvent avantageusement représenter, indépendamment l'un de l'autre, un atome d'hydrogène, un alkyle C_1 - C_4 , linéaire ou ramifié, substitué ou non par un ou plusieurs hydroxyles, l'un des deux radicaux R_6 ou R_7 pouvant être également, lorsque l'autre est un atome d'hydrogène, un radical aryle de formule (IV), un radical benzyle de formule (V), formules dans lesquelles R_4 et R_5 ont les significations indiquées ci-dessus, un reste d'amino-acide ou un reste de glucosamine.

Lorsque F₁ est une chaîne polyénique de formule (II), si on numérote 2 le carbone portant le groupe A₂, 3 le carbone portant CH₃ et 4 le carbone adjacent suivant de la chaîne, les structures au niveau des carbones 2 et 4 peuvent être 2-E, 4-E, ou 2-Z, 4-Z, ou 2-E, 4-Z, ou encore 2-Z, 4-E.

f

L'invention a également pour objet un procédé de préparation des nouveaux composés de formule (I). Selon l'invention, la synthèse des composés de formule (I) utilise comme matière première l'acétyl-2 benzonorbornène qui est décrit dans la publication J. AM. CHEM. SOC., pages 4794-4804 précitée. Dans une première étape, on réduit l'acétyl-2 benzonorbornène par le borohydrure de sodium pour obtenir l'alcool secondaire correspondant : dans---- une deuxième étape, on fait agir le tribromure de phosphore sur l'alcool secondaire précité pour obtenir le bromure correspondant ; ___ dans une troisième étape, on fait agir sur le produit obtenu la triphénylphosphine pour obtenir le bromure de triphénylphosphonium correspondant; dans une quatrième étape, après purification du composé obtenu, on le fait réagir, ----- par une réaction de Wittig, sur un aldéhyde HCOR, où R, a les significations indiquées ----- pour obtenir le produit de ci-dessus,---formule (I).

Le procédé de préparation selon l'invention utilise donc, dans sa dernière étape, le bromure de triphénylphosphonium de formule (VI)

que l'on fait réagir avec un aldéhyde de formule (VII)

5

10

15

20

25

$$C - R_1$$
 (VII)

Parmi les aldéhydes que l'on peut utiliser, on peut citer le formyl-4 benzoate de méthyle, que l'on peut trouver dans le commerce.

On a également utilisé, à titre d'exemple d'aldéhyde, le formyl-5 méthyl-3 pentadiène-2,4 oate d'éthyle, qui est synthétisé en deux étapes, comme indiqué dans la publication précitée EXPERIENTIA 1978, 34, pages 1105-1119 (voir également CHEMICAL ABSTRACTS 57, 2056 b et 58, 10066 e); dans ce procédé, on fait réagir en présence d'hydrure de sodium, dans le tétrahydrofuranne, l'aldéhyde pyruvique-diméthylacétal et le triéthylphosphonoacétate, qui sont tous les deux des produits commerciaux. On obtient ainsi un ester insaturé sur lequel on condense le vinyléther éthylique en présence de trifluoroéthérate de bore; le produit de condensation est alors hydrolysé par l'acide phosphorique et l'aldéhyde obtenu est purifié par recristallisation.

Selon un mode préféré de mise en oeuvre du procédé selon l'invention, on obtient l'acétyl-2 benzonorbornène selon le processus opératoire suivant :

a) pour obtenir le benzonorbornadiène de formule (VIII)

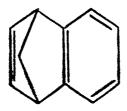
25

5

10

15

20



(VIII)

30

on fait réagir le cyclopentadiène fraichement distillé sur le benzyne de formule (IX)

Le benzyne de formule (IX) est préparé soit à par-10 tir de l'acide amino-2 benzoïque de formule (X)

que l'on traite par le nitrite d'isoamyle, soit à partir de l'organomagnésien du bromo-2 fluorobenzène de formule 20 (XI)

b) le benzonorbornadiène de formule (VIII) est puri-30 fié par distillation puis réduit par hydrogénation en présence de palladium sur charbon, la réduction permettant d'obtenir le benzonorbornène de formule (XII)

c) le benzonorbornène de formule (XII) 10 est acétylé par réaction de Friedel et Craft----avec du chlorure d'acétyle en présence de chlorure d'aluminium; cette acétylation est sélective en β et l'on obtient l'acétyl-2 benzonorbornène de formule (XIII)

qui sert de matière première au procédé de préparation selon l'invention.

Les composés de formule (I) selon l'invention peuvent être de structure trans (structure E) ou de structure cis (structure Z); l'invention porte sur l'ensemble des isomères ainsi que sur les isomères optiques. Il convient d'ailleurs de préciser que lorsque ces produits sont exposés à la lumière, il peut y avoir des transformations d'un type d'isomère dans un autre type.

Selon l'invention, on a constaté que les composés de formule (I) ont une action rétinoïque et conviennent particulièrement bien pour traiter les affections dernatologiques liées à un désordre de la kératinisation (différenciation-prolifération) ainsi que les affections dermatologiques à composante inflammatoire et/ou

5

15

â.

20

25

30

35

immuno-allergique, notamment pour traiter les acnés vulgaires, comédoniennes ou polymorphes, les acnés séniles solaires et les acnés médicamenteuses ou professionnelles, les formes étendues et/ou sévères de psoriasis, et les autres troubles de la kératinisation, et notamment les ichtyoses et états ichtyosiformes, la maladie de Darier, les kératodermies palmo-plantaires, les leucoplasies et états leucoplasiformes, le lichen plan, toutes proliférations dermatologiques bénignes ou malignes, sévères ou étendues ; ils sont également actifs pour certaines affections rhumatismales, notamment le rhumatisme psoriasique. L'invention porte donc également sur des compositions médicamenteuses contenant les composés de formule (I).

10

15

20

25

30

35

La présente invention a donc aussi pour objet une nouvelle composition médicamenteuse, destinée notamment au traitement des affections susmentionnées, caractérisée par le fait qu'elle comporte, dans un support pharmaceutiquement acceptable, au moins un composé de formule (I).

On observe une bonne activité des composés de formule (I) sur une très grande gamme de dilution ; on peut utiliser notamment des concentrations en composé(s) actif(s) allant de 0,0005 % à 2 % en poids. Il est bien entendu possible d'utiliser des concentrations supérieures lorsque ceci est rendu nécessaire pour une application thérapeutique particulière ; toutefois, les concentrations préférées en principe actif sont comprises entre 0,01 et 1 % en poids.

Lorsque les composés selon l'invention sont utilisés par administration topique, ils se présentent
avantageusement sous la forme d'onguents, de pommades,
de teintures, de crèmes, d'émulsions, de solutions, de
lotions, de sprays, de gels, de suspensions, de poudres,
de timbres, de tampons imbibés. Les composés selon l'invention sont
mélangés à des supports inertes non toxiques, généralement liquides ou pâteux, appropriés au traitement par voie topique.
On peut avantageusement utiliser des solutions à environ
0,001 %-0,3 % en poids de substance(s) active(s), des crèmes
à environ 0,002 %-0,5 % de substance(s) active(s).

Les composés de formule (I) peuvent être utilisés par voie entérale. Par voie orale, on administre les composés de formule (I) à raison d'environ 2 / g jusqu'à 2 mg par jour par kg de poids corporel; une posologie excessive peut se manifester sous la forme d'une hypervitaminose A reconnaissable à ses symptômes et pouvant faire craindre une toxicité hépatique nécessitant un contrôle biologique de la fonction hépatique. La dose nécessaire peut être administrée en une ou plusieurs prises. Pour l'administration par voie orale, les formes appropriées sont, par exemple, les comprimés, les gélules, les dragées, les sirops, les suspensions, les solutions, les poudres, les granulés, les émulsions; un mode d'administration préféré consiste à utiliser des gélules contenant de 0,1 mg à environ 1 mg de substance active.

Les composés de formule (I) peuvent également être administrés par voie parentérale sous forme de solutions ou suspensions pour perfusions ou injections intraveineuses ou intramusculaires. Dans ce cas, on administre avantageusement les composés de formule (I) à raison d'environ 2 mg jusqu'à 2 mg par jour et par kg de poids corporel; en général, l'administration parentérale s'effectue à raison de 0,01 mg à 1 mg de composé(s) actif(s) par ml.

5

10

15

20

25

30

35

Dans le traitement des désordres de la kératinisation, les composés de formule (I) utilisés dans les compositions médicamenteuses selon l'invention agissent en acroissant la production épithéliale folliculaire des cellules non-adhérentes, délogeant ainsi et faisant partir le du comédon acnéique. Ces composés réduisent la taille des glandes sébacées et inhibent partiellement la sécrétion du sébum.

Les composés de formule (I) selon l'invention trouvent également une application dans le domaine cosmétique, en particulier dans l'hygiène corporelle et capillaire et notamment pour l'acné, pour la repousse des cheveux, l'anti-chute, pour lutter contre l'aspect gras de la peau ou des cheveux ou pour la protection contre les effets néfastes du soleil.

La présente invention vise donc également une composition cosmétique contenant, dans un support cosmétiquement acceptable, au moins un composé de formule (I), cette composition se présentant, notamment, sous forme de lotion, gel, crème, savon ou shampooing.

La concentration en composé(s) de formule (I) dans ces compositions cosmétiques est comprise entre 0,0005 et 2 % en poids et, de préférence, entre 0,01 et 1 % en poids par rapport au poids total de la composition.

Les compositions selon l'invention peuvent contenir des additifs inertes ou même pharmacodynamiquement ou cosmétiquement actifs, et notamment : des agents hydratants, comme la thiamorpholinone et ses dérivés ou l'urée ; des agents antiséborrhéiques, tels que la S-carboxyméthyl-cystéine, la S-benzyl-cystéamine et leurs dérivés, la tioxolone ; des antibiotiques, comme l'érythromycine, la néomycine ou les tétracyclines ; des agents favorisant la repousse des cheveux, comme le "Minoxidil" (diamino-2,4 pipéridino-6 pyrimidine oxyde-3) et ses dérivés, le Diazoxide et le Phénytoīn, l'anthraline et ses dérivés, des agents anti-inflammatoires, stéroïdiens et non-stéroïdiens ; des caroténoïdes et, notam-

ment le **\(\beta\)**-carotène ; des agents antipsoriasiques, tels que l'anthraline et ses dérivés, les acides eicosatétraynosque 5,8,11,14 et -triynosque 5,8,11.

5

10

15

butylhydroxy-toluene.

Les compositions selon l'invention peuvent également contenir des agents d'amélioration de la saveur, des agents conservateurs, des agents stabilisants, des agents régulateurs d'humidité, des agents régulateurs de pH, des agents modificateurs de pression osmotique, des agents émulsionnants, des filtres UV-A et UV-B, des anti-oxydants, tels que l'a-tocophérol, le butylhydroxy-anisole ou le

Pour mieux faire comprendre l'objet de l'invention, on va en décrire maintenant plusieurs exemples de réalisation. Les exemples A, B, C décrivent des étapes de préparation préalables aux étapes faisant partie intégrante du procédé de préparation selon l'invention.

5

10

15

20

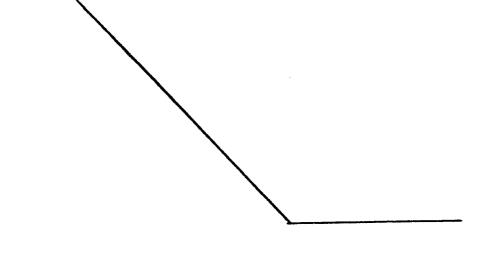
25

EXEMPLE A

Préparation de l'acétyl-2 benzonorbornène (formule (XIII)

Première étape : préparation du benzonorbornadiène
(formule (VIII)

Dans un ballon muni d'un réfrigérant, d'un thermomètre, d'une arrivée d'azote, d'une ampoule à brome, et protégé de l'humidité de l'air par un tube à chlorure de calcium, on place 10 g de tournure de magnésium que l'on recouvre avec environ 75 cm³ de tétrahydrofuranne anhydre. On ajoute alors 25 cm³ d'une solution, préalablement préparée, de 65 g d'orthofluorobromobenzène et de 26 g de cyclopentadiène dans 200 cm³ de tétrahydrofuranne anhydre. Par chauffage local au sèche-cheveux du mélange réactionnel, la formation de l'organo magnésien commence et l'ébullition du solvant est alors maintenue par addition goutte-à-goutte du reste de solution. L'introduction totale est réalisée en environ 1 heure. Le mélange est ensuite filtré à la température ordinaire et la solution est concentrée sous pression réduite. La solution est reprise à l'éther et la phase éthérée est lavée au chlorure d'ammonium, décantée, séchée sur sulfate de magnésium ; le solvant est ensuite éliminé par évaporation sous vide. Le résidu est alors distillé et on obtient, avec un rendement de 40 %, le benzonorbornadiène dont le point d'ébullition est de 82-83°C sous une pression de 16 millibars.



5

10

15

20

25

30

35

<u>Deuxième étape</u>: préparation du benzonorbornène (formule XII)

A une solution de 40 g de benzonorbornadiène dans 400 cm³ de méthanol dégazé à l'azote, on ajoute 4 g d'un catalyseur qui contient 10 % de palladium sur charbon. Dans ce mélange, on fait barboter de nouveau de l'azote et la solution hétérogène est placée sous agitation pendant trois heures à une pression relative d'hydrogène de 2 bars.----- Le mélange est ensuite filtré, concentré sous pression réduite et le benzonorbornène est purifié par distillation; sa température d'ébullition à 22,5 millibars est de 86°C. On obtient 33 g de produit dont le spectre de résonance magnétique nucléaire correspond à la structure attendue.

Troisième étape : préparation de l'acétyl-2 benzonorbornène (formule XIII)

A une solution de 30 g de benzonorbornène dans 400 cm³ de sulfure de carbone, on ajoute 30 cm³ de chlorure d'acétyle puis, progressivement, par petites quantités, on introduit, en environ deux heures, 10,5 g de chlorure d'aluminium anhydre. A ce stade, on vérifie la transformation totale du produit de départ par chromatographie sur couche mince. Le mélange réactionnel est alors versé dans deux litres d'eau glacée puis neutralisé au bicarbonate de sodium. Après trois extractions à l'éther, la phase éthérée est séchée sur du sulfate de sodium puis concentrée. On obtient 38 g d'huile orange, qui correspond au produit attendu.

EXEMPLE B

Synthèse du bromure de (méthano-5,8 tétrahydro-5,6,7,8 naphtyl -2)-1 éthyl triphénylphosphonium (formule VI)

On dissout 15 g d'acétyl-2 benzonorbornène dans 75 cm³ de méthanol refroidi à 0°C. On introduit, par petites fractions, 3 g de borohydrure de sodium et on maintient l'agitation pendant une heure. Lorsque le produit

de départ est transformé (ce que l'on vérifie par chromatographie sur couche mince), on concentre le milieu réactionnel de moitié et on le verse sur environ 250 ${\rm cm}^3$ d'acide chlorhydrique 1N. Le produit est extrait par deux fois à l'éther. La phase organique est séchée sur du sulfate de magnésium et concentrée sous pression réduite. Le spectre 1_H de résonance magnétique nucléaire est conforme à la structure attendue. Les 14 g d'alcool ainsi obtenus sont solubilisés dans 75 cm³ de dichlorométhane. On additionne goutte à goutte, à 0°C, 6 cm³ de tribromure 10 de phosphore. On maintient l'agitation et la température à 0°C pendant environ deux heures ; puis on verse le milieu réactionnel sur 300 cm³ d'eau glacée et on extrait au dichlorométhane. La phase organique est lavée avec une solution de bicarbonate de sodium, séchée et concentrée 15 sous pression réduite. On récupère 15 g de dérivé bromé. Le spectre 1' de résonance magnétique nucléaire est conforme à la structure attendue. Le produit ainsi obtenu est mis en solution dans 150 cm³ de toluène anhydre. On ajoute 16 g de triphénylphosphine et on porte le milieu 20 réactionnel au reflux du toluène pendant 24 heures. Après refroidissement, le produit attendu décante sous forme d'huile et cristallise dans l'éther.

On récupère 27 g de sel de triphénylphosphonium 25 soit un rendement global de 65 %.

Masse moléculaire trouvée : 513.

Point de fusion : 156-158°C.

EXEMPLE C

30

35

Synthèse de l'éthylformyl-5 méthyl-3 pentadiénoate-2,4

Première étape : synthèse du diméthylacétal-3
isocrotonate d'éthyle

Dans un réacteur de deux litres muni d'une agitation mécanique, on introduit, sous atmosphère inerte, 24 g d'hydrure de sodium à 50 % en poids, préalablement lavé à l'hexane, en suspension dans 500 cm³ de tétrahydro-

furanne anhydre. La suspension est refroidie à 0°C et on additionne environ 1 cm³ d'éther couronne (15-Crown-5).

5

10

15

20

25

30

35

3

On ajoute goutte à goutte, en maintenant la température inférieure à 20°C, une solution de 112 g de triéthylphosphonoacétate et de 59 g d'aldéhyde pyruvique-diméthylacétal dans 200 cm³ de tétrahydrofuranne anhydre. On observe un dégagement gazeux et un épaississement du milieu réactionnel. Après addition (environ deux heures), on maintient l'agitation pendant une heure à température ambiante. La solution est versée sur environ l litre d'eau glacée et extraite à l'éther. La phase organique est lavée avec une solution de chlorure de sodium, séchée et concentrée sous pression réduite. Le produit attendu est purifié par distillation sous pression réduite : il bout à 50-53°C sous une pression de 0,13 millibar. On récupère 77 g d'un mélange (20/80) d'isomères cis-trans, (détermination par résonance magnétique nucléaire 1_H), ce qui correspond à un rendement de 82 %.

Deuxième étape : synthèse du formyl-5 méthyl-3 pentadiènoate-2,4

pans un ballon de 1 litre, on solubilise 75 g du produit obtenu dans la première étape dans 500 cm³ d'hexane anhydre et on porte la solution à 40°C. On ajoute 1,8 cm³ de diéthyléthérate de trifluorure de bore et on ajoute, sous atmosphère inerte, 30 cm³ d'éthylvinyléther en maintenant la température inférieure à 50°C. Après addition, on maintient l'agitation pendant une heure à 40-50°C. On ajoute 10 g de bicarbonate de sodium, on filtre et on concentre sous pression réduite. Le résidu ainsi obtenu est repris avec 350 cm³ d'acétate d'éthyle. Cette solution est introduite dans un ballon contenant 60 g d'acide orthophosphorique et 250 cm³ d'eau distillée. Le milieu réactionnel est porté au reflux de l'acétate d'éthyle (70-75°C) pendant cinq heures sous forte agita-

tion puis concentré sous pression réduite et extrait avec 500 cm³ de toluène. La phase organique est lavée avec une solution de bicarbonate de sodium puis séchée et concentrée sous pression réduite. On obtient 47 g de produit brut cristallisé. Après recristallisation dans l'hexane, on récupère 28 g de produit pur correspondant à la structure trans-trans.

La masse moléculaire trouvée est de 169. Le point de fusion est de 49-50°C.

EXEMPLE 1

Synthèse du tout-trans (méthano-5,8 tétrahydro-5,6,7,8 naphtyl-2)-7 méthyl-3 octatriènoate-2,4,6 d'éthyle (composé de formule (I) dans lequel R₁ est une chaîne polyénique et A a la signification COOC₂H₅)

A une suspension de 10,25 g (0,02M) préparé à l'exemple B dans 100 cm³ d'éther anhydre, on ajoute goutte à goutte, sous atmosphère inerte, 20 cm³ de n-butyllithium (1,6M). Après deux heures d'agitation à température ambiante de la solution rouge intense, on ajoute 3 cm³ de dichlorométhane pour détruire l'excès de butyllithium et on introduit, à l'abri de la lumière, 3,3 g de l'ester éthylique préparé à l'exemple C en solution dans 20 cm³ de dichlorométhane. L'agitation est maintenue pendant deux heures à température ambiante. Le mélange réactionnel est versé sur 150 cm³ d'une solution de chlorure d'ammonium et extrait avec 3 fois 100 cm³ d'éther. La phase organique est séchée sur sulfate de magnésium et concentrée sous pression réduite. On obtient une huile jaune, qui est purifiée par passage sur une colonne de gel de silice (éluant hexane/acétate d'éthyle 95/5). On obtient 3,9 g d'une huile jaune qui, par cristallisation dans un mélange hexane/méthanol, fournit 2,1 g (31 %) de l'ester tout-trans attendu. Le spectre 1_H 250 MHz en résonance magnétique nucléaire est conforme à la structure attendue.

Masse moléculaire trouvée : 322.

35 Point de fusion: 78-80°C.

Ĵ

10

15

20

25

30

3

EXEMPLE 2

Synthèse de l'acide tout-trans (méthano-5,8 tétrahydro-5,6,7,8 naphtyl-2)-7 méthyl-3 octatriènosque-2,4,6 (composé de formule (I) dans lequel R₁ est une chaîne polyénique et dans lequel A a la signification COOH)

1,5 g de l'ester éthylique de l'exemple 1 sont dissous, à l'abri de la lumière, dans 20 cm³ d'éthanol à 50°C. On ajoute 20 cm³ d'une solution aqueuse de potasse 6N et on agite pendant trois heures en maintenant la température à 50°C. Le méthanol est évaporé sous pression réduite et la phase aqueuse est acidifiée avec de l'acide chlorhydrique 2N. Il se forme un précipité qui est extrait à l'éther. La phase organique est séchée sur du sulfate de magnésium et concentrée sous pression réduite. Le produit attendu cristallise dans l'hexane. On obtient 1,1 g de produit pur (rendement : 80 %).

Masse moléculaire trouvée : 294.

Point de fusion : 178-179°C.

L'analyse du produit obtenu donne les résultats suivants:

Analyse	С	Н	0
Théorique	81,59	7,53	10,87
Trouvé	81,46	7,56	10,66

25

30

35

20

5

10

15

EXEMPLE 3

Synthèse du N-éthyl tout-trans(méthano-5,8 tétrahydro-5,6,7,8 naphtyl-2)-7 méthyl-3 octatrièncamide-2,4,6 (composé de formule (I) dans lequel R₁ est une chaîne polyénique et A a la signification CONHC₂H₅)

On dissout 200 mg du produit de l'exemple 2 dans environ 5 cm³ de toluène anhydre à 50°C. On ajoute 65 mg de trichlorure de phosphore et on maintient la température à 45-50°C pendant 15 minutes. La solution jaune

ainsi obtenue est additionnée goutte à goutte, à l'abri de la lumière, à une solution de 5 cm³ d'éthylamine dans 20 cm³ de toluène anhydre. Au cours de l'addition, on maintient la température du mélange réactionnel au dessous de 10°C. Après une nuit à température ambiante, la solution est versée dans 100 cm³ d'eau et extraite à l'éther. La phase organique est lavée et séchée puis concentrée sous pression réduite. Le résidu est purifié par chromatographie sur gel de silice (éluant = hexane/acétate d'éthyle 50/50). Après recristallisation dans l'hexane, on récupère 150 mg du produit attendu sous forme d'une poudre blanche.

Masse moléculaire trouvée : 321.

Point de fusion : 105-107°C.

5

10

15

20

25

30

35

EXEMPLE 4

Synthèse du <u>trans(métha-no-5,8 tétrahydro-5,6,7,8 naphtyl-2)-2 propényl</u> -4 benzoate <u>de méthyle</u> (composé de formule (I) dans lequel R₁ représente un cycle benzénique et A a la signification COOCH₃)

A une suspension de 5,2 g du bromure de l'exemple B dans 50 cm³ d'éther anhydre, on ajoute goutte à goutte 4 cm³ de butyllithium (2,5M) sous atmosphère inerte.

Après deux heures d'agitation à température ambiante, de la solution rouge intense, on ajoute 1 cm³ de dichlorométhane et ensuite 1,65 g de formyl-4 benzoate de méthyle en solution dans du dichlorométhane, à l'abri de la lumière. L'agitation est maintenue pendant deux heures à température ambiante. Le milieu réactionnel est versé sur 100 cm³ d'une solution de chlorure d'ammonium et extrait à l'éther. La phase organique est séchée sur du sulfate de magnésium et concentrée sous pression réduite. On obtient une huile jaune, qui est purifiée par chromatographie sur gel de silice (éluant = hexane/acétate d'éthyle 95/5). On obtient 1,7 g d'une

huile jaune. Le spectre $1_{\rm H}$ en résonance magnétique nucléaire correspond à la structure attendue.

EXEMPLE 5

Synthèse de l'acide [trans(méthano-5,8 tétrahydro-5,6,7,8 naphtyl-2)-2 propényl] -4 benzoïque (composé de formule (I) dans lequel R₁ est un cycle benzénique et A a la signification COOH)

1,5 g de l'ester méthylique de l'exemple 4 sont dissous, à l'abri de la lumière, dans 20 cm³ d'éthanol à 50°C. On ajoute 20 cm³ d'une solution aqueuse de potasse 6N et on agite pendant quatre heures en maintenant la température à 50°C. Le méthanol est évaporé sous pression réduite et la phase aqueuse est acidifiée avec de l'acide chlorhydrique 2N. Le produit attendu est extrait avec de l'éther. La phase organique est séchée sur du sulfate de magnésium et concentrée sous pression réduite. Après recristallisation dans l'acétate d'éthyle, on récupère 850 mg d'un produit blanc pur.

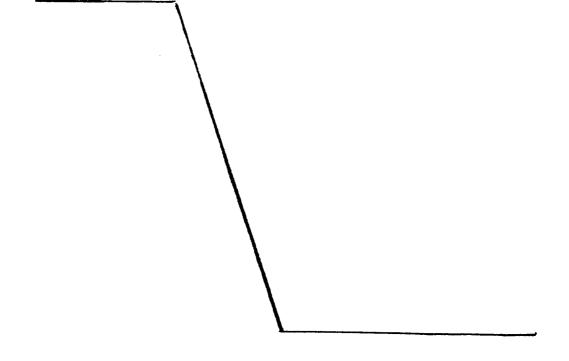
Masse moléculaire trouvée : 304.

Point de fusion : 205-206°C.

5

10

15



EXEMPLE 6

Synthèse du trans-méthano-5,8 tétrahydro-5,6,7,8 (-méthyl styryl)-2 naphtalène (composé de formule (I) dans lequel R₁ représente un cycle benzénique et A a la signification H)

A une suspension de 7,5 g du bromure de l'exemple B, dans 75 cm³ d'isopropanol, on ajoute 1,55 cm³ de benzaldéhyde et 4,2 g de carbonate de potassium. Le mélange réactionnel est porté au reflux______pendant 3 heures, puis filtré sur verre fritté et concentré sous pression réduite. On obtient 4,2 g d'une huile incolore, qui est purifiée par chromatographie sur gel de silice (éluant = hexane/acétate d'éthyle 95/5). On obtient 2 g d'une huile qui cristallise dans l'isopropanol au congélateur.

Masse moléculaire trouvée : 260 Point de fusion : 33°C

L'analyse du produit obtenu donne les résultats suivants:

20

5

10

15

Analyse	С	Н
Théorique	92,26	7,74
Trouvé	92,24	7,79

25

30

35

EXEMPLE 7

Synthèse du trans-méthano-5,8 tétrahydro-5,6,7,8 (méthyl-4' **\$\beta\$-méthyl-styryl)-2** naphtalène (composé de formule (I)

dans lequel R₁ représente un cycle benzénique et A a la

signification CH₃)

A une suspension de 7,5 g du bromure de l'exemple B, dans 70 cm³ d'isopropanol, on ajoute 1,70 cm³ de toluylaldéhyde et 4,2 g de carbonate de potassium. Le mélange réactionnel est porté au reflux de l'isopropanol pendant 4 heures, puis filtré sur verre fritté et concen-

tré sous pression réduite. On obtient 2,3 g d'une huile incolore après chromatographie sur gel de silice (éluant = hexane). Le produit cristallise dans l'isopropanol, au congélateur. Le spectre ¹H en résonance magnétique nucléaire correspond à la structure trans attendue.

Masse moléculaire trouvée : 274

Point de fusion

5

10

15

20

: 59°C.

EXEMPLE 8

Synthèse du trans-méthano-5,8 tétrahydro-5,6,7,8 (méthyl sulfonyl-4' — méthylstyryl)-2 naphtalène (composé de formule (I) dans lequel R₁ représente un cycle benzénique et A a la signification SO₂CH₃)

A une suspension de 4,2 g de bromure de l'exemple B, dans 60 cm³ d'isopropanol, on ajoute 1,8 g de méthylsulfonyl-4 benzaldéhyde et 2,90 g de carbonate de potassium. Le mélange réactionnel est porté au reflux de l'isopropanol pendant 4 heures, puis filtré sur verre fritté. On récupère 1,65 g de produit, qui cristallise dans le filtrat. Le produit est purifié par chromatographie sur gel de silice (éluant = dichlorométhane). On obtient 1,2 g de cristaux blancs. Le spectre ¹H en résonance magnétique nucléaire correspond à la structure trans attendue.

Masse moléculaire trouvée : 338

25 Point de fusion : 152°C.

EXEMPLE 9

	On prépare la composition suivante :
	- Composé de l'exemple 2 0,1 g
	- Polyéthylèneglycol (poids moléculaire
5	moyen = 400) 60,0 g
	- Polyéthylèneglycol (poids moléculaire
	moyen = 4000)
_	- Huile de vaselineqsp
•	On obtient ainsi une suspension constituant un
10	onguent éliminable à l'eau. Cette préparation est utilisée
	sur les peaux acnéiques, à dermatose ou à psoriasis et
	appliquée une à trois fois par jour ; on obtient de bons ré-
	sultats dans un délai compris entre 6 et 12 semaines selon
	la gravité du cas traité.
15	EXEMPLE 10
•	On prépare la composition suivante :
	- Composé de l'exemple 1 0,15 g
	- Mélange d'alcools de lanoline émulsifs et de
	cires et d'huiles raffinées à base d'hydrocar-
20	•
	nom de "Eucerin anhydre" 40,0 g
	- Conservateursqs
	- Eau déminéralisée stérileqsp 100,0 g
	On obtient ainsi une suspension non-ionique cons-
25	
	de l'ichtyose et appliquée une à trois fois par jour ; on
	obtient de bons résultats dans un délai compris entre 6 et
	12 semaines selon la gravité du cas traité.
	EXEMPLE 11
30	
	- Composé de l'exemple 3
	- Dodécylsulfate de sodium
	- Propanediol-1,2
•	- Alcool cétylique
3	- Huile de vaseline épaisse

- Conservateurs...qs...

0

5

15

20

30

- Eau déminéralisée stérile...qsp...... 100,00 g

On obtient ainsi une suspension anionique constituant une crème. Cette crème est utilisée pour le traitement des acnés sèches et les taches délimitées de psoriasis et est appliquée une à trois fois par jour ; on obtient de bons résultats dans un délai compris entre 6 et 12. semaines selon la gravité du cas traité.

EXEMPLE 12

On prépare la composition suivante : 10

- Composé de l'exemple 5	0,050 g
- Amidon de froment	0,265 g
- Phosphate bicalcique	0,040 g
- Lactose (variété "fine crystals")	0,040 g
- Talc	0,010 g
- Stéarate de magnésium	0.005 g

On obtient ainsi des comprimés de 0,4 g. Ces comprimés sont à prendre deux fois par jour pour le traitement du rhumatisme psoriasique et on constate une amélioration significative au bout de 30 jours environ.

EXEMPLE 13

On prépare la composition suivante :

	- Composé de l'exemple 4	0,05	g
	- Glycérine	2,40	g
25	- Sorbitol à 70 %	2,00	g
	- Saccharose	0,10	g
	- Parahydroxybenzoate de sodium	0,08	g
	- Aromeqs		
	- Eau purifiéeqsp	10,00	ml

On obtient ainsi une suspension buvable que l'on conditionne en ampoules de 10 ml. Cette suspension buvable est utilisée pour le traitement des cas particulièrement graves d'acné et de rhumatisme psoriasique en une à trois ingestions par jour; on obtient une amélioration significa-

tive au bout de 30 jours environ. 35

EXEMPLE 14

On prépare la composition suivante :	
- Composé de l'exemple 5	0,001 g
- Chlorure de sodium	0,8 g

- Tampon acide citrique/soude...qsp...... pH 6

- Eau pour préparation injectable...qsp...... 100 ml

On obtient ainsi un soluté injectable par voie intraveineuse. Ce soluté est utilisé pour le traitement des tumeurs épithéliales.

10

20

25

EXEMPLE 15

On prépare une lotion anti-séborrhéique de la façon suivante :

A une solution constituée de 10 cm³ d'éthanol a 95° et de 30 cm³ de polyéthylèneglycol (masse molécu-

laire : environ 400) contenant 20 mg de butylhydroxytoluène, on ajoute 0,1 g du composé de l'exemple 6.

Après solubilisation sous agitation, on applique la lotion sur l'ensemble de la chevelure.

De préférence, on effectue un traitement deux fois par jour. Après----15 jours de traitement, on constate un résultat satisfaisant.

Il est bien entendu que les exemples de réalisation ci-dessus décrits ne sont aucunement limitatifs et pourront donner lieu à toutes modifications désirables, sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

Revendications

1 - Composé chimique correspondant à la formule générale (I)

formule dans laquelle le groupe R₁ est en position cis ou trans par rapport au groupe méthyle, R₁ étant un groupement insaturé pouvant avoir l'une des deux significations suivantes :

1) une chaîne polyénique de formule (II)

15

dans laquelle les substituants de chacune des deux doubles liaisons peuvent être en cis ou en trans, le groupement A₂ étant pris dans le groupe formé par un groupement CH₂OR', dans lequel R' représente l'hydrogène ou un radical alkyle C₁-C₄, et un groupement COR₂, dans lequel R₂ représente un atome d'hydrogène, un radical alcoxy C₁-C₆, aryloxy, benzyloxy, amino, alkyle C₁-C₄, un radical hydroxyle et les sels d'acide carboxylique correspondants, ou encore un reste de sucre;

2) un noyau benzénique de formule (III)

le groupement A_3 de la formule (III) étant pris dans le groupe formé par les significations ci-dessus données pour le groupement A_2 , un atome d'hydrogène, un radical alkyle C_1-C_4 , un groupement alkylthio SR", alkylsulfinyl SR",

5

15

20

25

30

alkylsulfonyl SO_2R ", dans lesquels R" représente un groupe alkyle C_1-C_4 , et les isomères correspondants.

2 - Composé selon la revendication 1, dans lequel A_2 ou A_3 représente un radical COR_2 et dans lequel R_2 représente un alcoxy C_1 - C_6 , caractérisé par le fait que R_2 est un radical OR_3 , R_3 étant choisi dans le groupe formé par les radicaux méthyle, éthyle, propyle, butyle, hexyle, ou un alkyle C_1 - C_4 substitué par un ou plusieurs hydroxyles et, notamment, l'hydroxy-2 éthyle, l'hydroxy-2 propyle, le dihydroxy-2,3 propyle ou le (dihydroxy-1,3)propyle-2.

3 - Composé selon la revendication 1, dans lequel ${\rm A}_2$ ou ${\rm A}_3$ représente un radical ${\rm COR}_2$ et dans lequel ${\rm R}_2$ représente un hydroxyle, caractérisé par le fait que ledit groupe carboxylique est salifié par une base forte, telle que la soude ou la potasse, ou par une amine compatible avec la peau telle que la triéthanolamine.

4 - Composé selon la revendication 1, dans lequel A_2 ou A_3 est un radical COR $_2$ et R_2 est un aryloxy de formule

O-aryle, caractérisé par le fait que le radical aryle de R₂ correspond à la formule (IV)

formule dans laquelle R_4 et R_5 représentent, indépendamment l'un de l'autre, un atome d'hydrogène, un radical alkyle C_1 - C_4 , un hydroxyle, un atome d'halogène, un

groupe carboxyle ou un trifluorométhyle.

5 - Composé selon la revendication 1, dans lequel $^{\rm A}_2$ ou $^{\rm A}_3$ représente un radical $^{\rm COR}_2$ et $^{\rm R}_2$ est un benzyloxy de formule 0-benzyle, caractérisé par le fait que le radical benzyle de $^{\rm R}_2$ correspond à la formule (V)

formule dans laquelle R_4 et R_5 représentent, indépendamment l'un de l'autre, un atome d'hydrogène, un alkyle en C_1 - C_4 , un hydroxyle, un atome d'halogène, un carboxyle ou un trifluorométhyle.

6 - Composé selon la revendication 1, dans lequel $^{\rm A}{_2}$ ou $^{\rm A}{_3}$ est un radical COR $_2$ et R $_2$ représente un amino de formule NR $_6$ R $_7$, caractérisé par le fait que R $_6$ et R $_7$

10

15

Ä

5

-

(A. 40)

20

25

30

35

3

5

10

15

20

25

30

35

représentent, indépendamment l'un de l'autre, un atome d'hydrogène, un alkyle C_1 - C_4 , linéaire ou ramifié, substitué ou non par un ou plusieurs hydroxyles, l'un des deux radicaux R_6 ou R_7 pouvant être également, lorsque l'autre est un atome d'hydrogène, un reste d'amino-acide, un reste de glucosamine, un radical aryle de formule (IV) ou un radical benzyle de formule (V), formules (IV) et (V) dans lesquelles R_4 et R_5 représentent, indépendamment l'un de l'autre, un atome d'hydrogène, un alkyle C_1 - C_4 , un hydroxyle, un atome d'halogène, un carboxyle ou un trifluorométhyle.

7 - Composé, selon la revendication 1, dans lequel R_1 est une chaîne polyénique de formule (II) où on numérote 2 le carbone portant le groupe A_2 , 3 le carbone portant CH_3 et 4 le carbone adjacent suivant de la chaîne, caractérisé par le fait que les structures au niveau des carbones 2 et 4 sont 2-E, 4-E, ou 2-Z, 4-Z, ou 2-E, 4-Z, ou encore 2-Z, 4-E.

on réduit l'acétyl-2 benzonorbornène par le borohydrure de sodium pour obtenir l'alcool secondaire correspondant; que, dans une deuxième étape, on fait agir le tribromure de phosphore sur l'alcool secondaire précité pour obtenir le bromure correspondant; que, dans une troisième étape, on fait agir sur le produit obtenu la triphénylphosphine pour obtenir le bromure de triphénylphosphonium correspondant; et que, dans une quatrième étape, après purification du composé obtenu, on le fait réagir, par une réaction de Wittig,

sur un aldéhyde $HCOR_1$ où R_1 a les significations indiquées dans la revendication l, pour obtenir le produit de formule (I).

9 - Composition médicamenteuse, caractérisée par le fait qu'elle comprend, dans un support pharmaceutiquement acceptable, au moins un composé selon l'une des

revendications 1 à 7.

10 - Composition selon la revendication 9, caractérisée par le fait qu'elle est destinée au traitement des affections dermatologiques liées à un désordre de la kératinisation (différenciation-prolifération) et des affections dermatologiques à composante inflammatoire et/ou immuno-allergique et, notamment, des acnés, de l'ichtyose et des états ichtyosiques, de la maladie de Darier, des kérato-dermies palmo-plantaires, des leucoplasies et des états leucoplasiformes, de toutes proliférations dermatologiques bénignes ou malignes, du lichen et du psoriasis, ou au traitement d'affections rhumatismales telles que le rhumatisme psoriasique.

11 - Composition selon l'une des revendications 9 ou 10, caractérisée par le fait que la concentration en composé(s) selon l'une des revendications 1 à 7 est comprise entre 0,0005 et 2 % en poids.

12 - Composition selon la revendication 11, caractérisée par le fait que la concentration pondérale en composé(s) selon l'une des revendications 1 à 7 est comprise entre 0,01 et 1% en poids.

13 - Composition selon l'une des revendications 9 à 12, caractérisée par le fait qu'elle est utilisable par voie entérale.

14 - Composition selon la revendication 13, utilisable par voie orale, caractérisée par le fait qu'elle est administrée à raison d'environ 2 pg jusqu'à 2 mg de composé(s) selon l'une des revendications 1 à 7, par jour et par kg de poids corporel.

15 - Composition selon l'une des revendications 9 à 12, caractérisée par le fait qu'elle se présente sous forme de solution ou de suspension destinée à être administrée par voie parentérale.

M

- 12ª

a. Sp.

25

30

15

20

5

10

15

20

25

30

16 - Composition selon la revendication 15, caractérisée par le fait qu'elle est administrée à raison de 2 / g jusqu'à 2 mg de composé(s) selon l'une des revendications 1 à 7, par jour et par kg de poids corporel.

17 - Composition selon l'une des revendications 15 ou 16, caractérisée par le fait qu'elle contient, par ml de solution ou suspension, de 0,01 à 1 mg de composé(s) selon l'une des revendications 1 à 7.

18 - Composition selon l'une des revendications 9 à 12, caractérisée par le fait qu'elle est administrable par voie topique, notamment sous forme d'onguent, de gel, de crème, de pommade, de poudre, de teinture, de solution, de suspension, d'émulsion, de lotion, de spray, de timbre et de tampons imbibés.

19 - Composition selon la revendication 18, présentée sous forme de solution, caractérisée par le fait qu'elle contient de 0,001 % à 0,3 % en poids de composé(s) selon l'une des revendications 1 à 7.

20 - Composition selon la revendication 18, présentée sous forme de crème, caractérisée par le fait qu'elle contient de 0,002 % à 0,5 % en poids de composé(s) selon l'une des revendications 1 à 7.

21 - Composition selon la revendication 9, caractérisée par le fait que le support pharmaceutiquement acceptable de la composition renferme au moins un produit pris dans le groupe formé par de l'eau, de la gélatine, du lactose, de l'amidon, du talc, de la vaseline, de la gomme arabique, des polyalcoylèneglycols, du stéarate de magnésium, les diluants, les solvants, les épaississants.

- 22 Composition cosmétique, caractérisée par le fait qu'elle contient, dans un support cosmétiquement acceptable, au moins un composé selon l'une des revendications 1 à 7.
- 23 Composition selon la revendication 22, caractérisée par le fait qu'elle trouve une application en hygiène corporelle et capillaire, et notamment dans le traitement de l'acné, des séborrhées, de la chute des cheveux, pour la repousse des cheveux et dans la protection contre les effets néfastes du soleil.

5

10

15

25

30

- 24 Composition selon l'une des revendications 22 ou 23, caractérisée par le fait que le(s) composé(s) selon l'une des revendications 1 à 3 est présent à une concentration comprise entre 0,0005 et 2 % en poids et, de préférence, entre 0,01 et 1 %.
- 25 Composition selon les revendications 22 à 24 caractérisée par le fait qu'elle se présente sous forme de lotion, de gel, de crème, de savon ou de shampooing.
- 26 Composition selon l'une des revendications 9 20 à 25, caractérisée par le fait qu'elle contient des additifs inertes ou pharmacodynamiquement ou cosmétiquement actifs.
 - 27 Composition selon la revendication 26, caractérisée par le fait que les additifs sont pris dans
 - le groupe formé par les agents hydratants, les agents anti-séborrhéiques, les antibiotiques, les agents favorisant la repousse des cheveux, les agents anti-inflammatoires, les caroténoïdes, les agents anti-psoriasiques, les agents de sapidité, les agents conservateurs, les agents stabilisants, les agents régulateurs d'humidité, les agents régulateurs de pH, les agents modificateurs de pression osmotique, les agents émulsionnants, les filtres UV-A et UV-B et les agents anti-oxydants.

Dessins: planches 35 pages dont page de garde 26 pages de description # pages de revendication abrégé descriptif Luxembourg, le -5 SEP. 1984 Me Alain Rukavina Muluuuy Le mandataire:

Abrégé

NOUVEAUX DERIVES DU BENZOBORBORNENE, LEUR PROCEDE DE PREPA-RATION ET COMPOSITIONS MEDICAMENTEUSE ET COSMETIQUE LES CONTENANT.

L'invention concerne un composé chimique de formule (I)

dans lequel R₁ est soit une chaîne polyénique de formule (II)

soit un noyau benzénique de formule (III)

A₂ représentant un groupement CH₂OR' ou COR₂ et A₃ représentant les mêmes significations ainsi que alkylthio, alkylsulfinyl et alkylsulfonyl. L'invention concerne tous les isomères du composé de formule (I), un procédé de préparation de ces composés et des compositions médicamenteuse et pharmaceutique les contenant.